Hôtel de ville
869, boul. St-Jean-Baptiste, 2e étage
Mercier (Québec) J6R 2L3
Téléphone : 450 691-6090
Télécopieur : 450 691-6529
www.ville.mercier.qc.ca

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AOÛT 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 août 2026 à la salle du conseil du centre communautaire et culturel du 891, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Tony Bolduc, Philippe Drolet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

SONT ABSENTS(ES) :

Monsieur Stéphane Roy conseiller et Madame Judith Prud'homme conseillère

2026-08-413 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-08-414 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE RÉGLEMENTER LES AIRBNB.

- Je, Martin Laplaine, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement de zonage afin de réglementer les airbnb sera adopté lors d'une séance ultérieure.

2026-08-415 AJOUT AU CONTRAT. DEMANDE DE SOUMISSIONS 2026-TP-10 SONORISATION DU NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE (ÉGLISE).

CONSIDÉRANT que le contrat relatif à la fourniture et à l'installation d'un système de sonorisation au nouveau Centre communautaire et culturel a été octroyé à la société Décibel Audio pour un montant de 121 274,78 $ à l'exclusion des taxes;

CONSIDÉRANT que certains ajustements se sont avérés nécessaires lors de l'installation et des tests effectués sur place afin d'adapter les équipements aux caractéristiques de la salle et aux besoins opérationnels de la Ville;

CONSIDÉRANT que ces ajustements comprennent le remplacement de haut-parleurs, l'ajout d'équipements permettant la diffusion avec une caméra lors des séances du ce Conseil ainsi que le déplacement de la régie vidéo;

CONSIDÉRANT que la valeur totale des modifications requises s'élève à 947,13 $, avant taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction des Travaux publics, du Génie et de l'Environnement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:

Hôtel de ville
869, boul. St-Jean-Baptiste, 2e étage
Mercier (Québec) J6R 2L3
Téléphone : 450 691-6090
Télécopieur : 450 691-6529
www.ville.mercier.qc.ca

- D'autoriser l'ajout au contrat relatif à la Sonorisation du nouveau centre communautaire (anciennement l'église), octroyé à la société Décibel Audio, soit une dépense supplémentaire de 947.13 $ à l'exclusion des taxes portant le contrat à 122 221.91 $, à l'exclusion des taxes, conformément aux documents soumis par l'entrepreneur;

- QUE cette dépense soit financée par la réserve financière pour le financement d'investissements en immobilisations - bâtiments et infrastructures et qu'au besoin, un virement en provenance du surplus soit fait.

Montant avant taxes : 947.13 $
Montant taxes nettes : 994.37 $
Montant taxes complètes : 1 088.97 $

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-08-416 **OCTROI DE CONTRAT 2026-TP-32.02 - AMÉNAGEMENT DES BUREAUX À L'HÔTEL DE VILLE - VENTILATION.**

CONSIDÉRANT les travaux en cours à l'Hôtel de Ville suite à la relocalisation de la salle du Conseil;

CONSIDÉRANT que ces travaux visent à convertir l'ancienne salle du Conseil en espace à bureaux;

CONSIDÉRANT que la nouvelle configuration nécessite une révision du système de ventilation;

CONSIDÉRANT qu'une dépense à cet effet est prévue au budget du projet;

CONSIDÉRANT qu'une seule entreprise a été en mesure de présenter une soumission respectant les délais prescrits;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Travaux publics, du Génie et de l'Environnement et de la direction générale;

CONSIDÉRANT l'annexe V du Règlement de gestion contractuelle dûment complété;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et est résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat 2026-TP-32.02 pour l'aménagement des bureaux à l'Hôtel de Ville (Ventilation) à la société Excel - division Climatisation, sur la base du prix soumis, pour un montant de 26 700 $ (à l'exclusion des taxes), et ce, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;

Montant soumis (avant taxes) : 26 700.00 $
Montant taxes nettes : 28 031.66 $
Montant taxes complètes : 30 698.33 $

- QUE ce Conseil octroie le contrat 2026-TP-32.06 pour l'aménagement des bureaux à l'Hôtel de Ville (Régulation) à la société Excel - division Énergie, sur la base du prix soumis, pour un montant de 33 975 $ (à l'exclusion des taxes), et ce, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;

Montant soumis (avant taxes) : 33 795.00 $
Montant taxes nettes : 35 480.53 $
Montant taxes complètes : 38 855.80 $

- QUE ces dépenses soient financées via le surplus.

ADOPTÉE à l'unanimité

Hôtel de ville
869, boul. St-Jean-Baptiste, 2e étage
Mercier (Québec) J6R 2L3
Téléphone : 450 691-6090
Télécopieur : 450 691-6529
www.ville.mercier.qc.ca

2026-08-417 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE STABILISATION ET DE SÉCURISATION DES FOSSÉS LE LONG DU BOULEVARD SAINT-MARGUERITE.**

CONSIDÉRANT que les la direction des Travaux publics et du Génie recommande la réalisation d'un projet de stabilisation des fossés le long du boulevard Sainte-Marguerite afin de corriger l'érosion causée notamment par la forte pente des talus et l'insuffisance des accotements;

CONSIDÉRANT que ces travaux, à la fois correctifs et préventifs, visent à rétablir la stabilité des fossés, à protéger l'infrastructure routière et à prévenir l'aggravation des affaissements de chaussée observés à certains endroits, lesquels peuvent compromettre la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT que ce Conseil souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet redressement - Sécurisation, sous réserve du respect de ses exigences, modalités et conditions applicables ainsi que des lois, règlements, normes et documents contractuels en vigueur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet redressement - Sécurisation, pour le projet de travaux palliatifs de stabilisation des fossés sur le boulevard Sainte-Marguerite.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-08-418 **REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - BOUL. SALABERRY ET RANG SAINT-CHARLES.**

Abrogée et remplacée par la résolution 2026-09-426

CONSIDÉRANT la subvention obtenue dans le cadre du volet Accélération du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL);

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière;

CONSIDÉRANT la fin des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et est résolu:

- QUE ce Conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-08-419 **NOMINATION - RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE.**

CONSIDÉRANT la vacance du poste de responsable à la bibliothèque et de la culture depuis le 29 mai 2026;

CONSIDÉRANT que le poste a fait l'objet d'un affichage à l'interne et à l'externe du 22 juin au 20 juillet 2026, conformément aux dispositions de la convention collective du SCFP, section locale 3153;

CONSIDÉRANT qu'aucune candidature n'a été reçue de l'interne et que 42 candidatures ont été reçues de l'externe;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé afin de procéder à l'évaluation des candidatures;

CONSIDÉRANT que quatre candidats ont été convoqués en entrevue;

Hôtel de ville
869, boul. St-Jean-Baptiste, 2e étage
Mercier (Québec) J6R 2L3
Téléphone : 450 691-6090
Télécopieur : 450 691-6529
www.ville.mercier.qc.ca

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction générale, de la direction des Ressources humaines ainsi que de la direction des Loisirs, Culture et Vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame Rachel Dessureault au poste de responsable de la bibliothèque et de la culture;
- QUE cette nomination entre en vigueur le 31 août 2026;
- QUE les conditions de travail de madame Dessureault soient celles prévues à la convention collective du SCFP, section locale 3153, classe 6, échelon 1;
- LE TOUT sous réserve d'une vérification des références.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-08-420 DEMANDE DE PIIA VISANT LA RÉNOVATION EXTÉRIEURE D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL AU 200, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE.

CONSIDÉRANT qu'une demande assujettie à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant la rénovation d'un bâtiment principal a été déposée pour le 200, boulevard Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise et analysée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 24 août 2026 lors d'une séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT que la demande a été traitée selon les critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments, extraits du règlement 2022-1014 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que la demande répond aux critères et objectifs du règlement 2022-1014 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:

- QUE ce Conseil autorise l'émission d'un permis afin de permettre la rénovation extérieure d'un bâtiment principal selon les documents déposés par le requérant;
- Toute modification au projet devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation, et l'émission du permis ou certificat doit être émis dans les soixante (60) jours de la date de réception de la demande.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 05.

La période de questions a eu lieu à 20 h 05.

2026-08-421 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 05.

ADOPTÉE à l'unanimité